

# RAPPORT DE GESTION

## du Conseil d'administration sur l'activité de l'association en 2017

### I – L'ACTIVITE

Etendre la mission de notre association par son objet social, tels sont les ambitions. alimentées par les réflexions et les travaux des récentes années au sein du Conseil d'administration.

L'idée demeure de pouvoir jouer un rôle social en direction du sociétariat des mutuelles partenaires de l'association et vers un public encore plus élargi par les valeurs développées dans ce sens. Pareille démarche se révèle intéressante à divers titres :

- communiquer sur de nouvelles valeurs mutualistes,
- créer des fonds identifiés en faveur d'actions sociales et de solidarité,
- organiser et financer ces actions.

Les statuts de l'association ont ainsi été adaptés et approuvés en Assemblée générale le 22 juin 2017.

Dans ce nouvel élan, 2017 s'est distingué par la préparation de la mutuelle SMAB qui a intégré dans sa politique d'entreprise une philosophie de servir son sociétariat et un public local au-delà de ses seules prestations contractuelles. Des actions concrètes sont programmées pour 2018.

### II – LES RECETTES

Au **31.12.2017**, l'Association a comptabilisé en gestion **23** contrats d'assurance de Groupe :

- **14** contrats groupe SANTE-PREVOYANCE
- **5** contrats groupe PROTECTION JURIDIQUE
- **4** contrats groupe ASSURANCE SCOLAIRE

Durant l'année, aucune nouvelle convention ne s'est ajoutée aux contrats d'assurance collectifs en vigueur. Les adhésions comptabilisées en 2017 se répartissent comme suit :

- **7034** adhésions au titre de la SANTE PREVOYANCE (y compris l'Assurance Scolaire)
- **5484** adhésions au titre de la PROTECTION JURIDIQUE
- **764** adhésions en plus des contrats groupe.

Ainsi, au terme de l'exercice, nous avons dénombré au total **13282 adhésions** à l'association, générant un produit total de **14306 euros**, résultat sensiblement identique à l'année précédente.

### III– LES DEPENSES

Au titre de 2017, les dépenses totales se sont établies à **11976 €**, (11314 € en 2016). Elles correspondent aux charges de l'association qui se répartissent comme suit :

- frais de services extérieurs (sous-traitance -article L141-1 et suiv. du Code des assurances),
- frais de gestion et de fonctionnement
- prime d'assurance de l'association,
- frais de publications légales et de réception,
- frais de publicité et de relations publiques.

#### IV - RESULTAT

Dans ce sens, le total des recettes et des dépenses laisse apparaître un solde créditeur de la trésorerie d'un montant de **2367,60 euros**.

Il est proposé à l'assemblée générale de l'association d'affecter ce résultat au report à nouveau du bilan.

Nous rappelons que tous les documents comptables et justificatifs en appui sont à la disposition des adhérents au siège de l'association.